

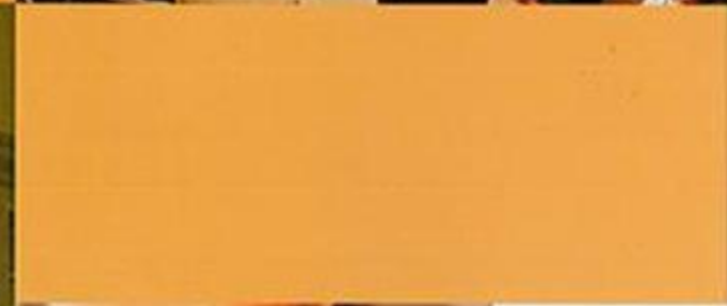
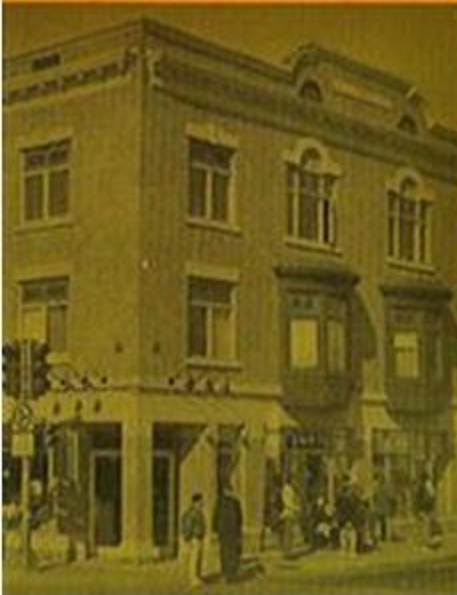


Rapport annuel 2015

Conseil de quartier
de Saint-Émile

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

Rapport annuel 2015



CONSEIL
DE QUARTIER

SAINT-ÉMILE

Déposé en avril 2016

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Merci !

Un mot simple, mais combien important pour toutes les personnes qui se sont investies au sein du conseil de quartier en tant que citoyens, mais également comme administratrices ou administrateurs. Je suis certaine que vous vous joignez à moi pour leur dire merci !

Votre conseil de quartier essaie, par ces modestes moyens, de faire entendre votre voix au sein de la ville. Les différents dossiers de notre quartier nous tiennent à cœur et la dernière année a permis à votre conseil de s'investir dans ses dossiers dont le présent rapport vous fera état.

Depuis sa création en 2007, votre conseil de quartier de Saint-Émile a permis certaines réalisations, mais plusieurs dossiers restent à développer ou bonifier. La participation active des citoyens au sein du conseil de quartier ne cesse d'augmenter et permet de dynamiser notre quartier. Le conseil de quartier a un pouvoir d'émettre des recommandations, de tenir des séances de consultation publique et de transmettre des avis concernant les dossiers touchant notre quartier.

Nous vous invitons chaque mois à la rencontre mensuelle de votre conseil de quartier. Surveillez l'annonce des rencontres sur le site internet de la ville de Québec ou envoyez votre courriel personnel à notre adresse courriel (conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca) afin d'être avisé mensuellement de la tenue des rencontres du conseil de quartier.

N'hésitez pas à vous joindre à votre conseil de quartier, il y a toujours quelques sièges en élection ou des places à coopter en cours d'année et cela, chaque année. Vous pouvez faire la différence, il suffit de vous présenter comme administratrice ou administrateur au sein de votre conseil de quartier. Vous aurez l'occasion de façonner l'avenir de votre quartier.

On souhaite bon succès au prochain conseil d'administration de notre conseil de quartier.

Au plaisir de vous rencontrer lors des séances mensuelles et lors de vos promenades dans notre quartier,

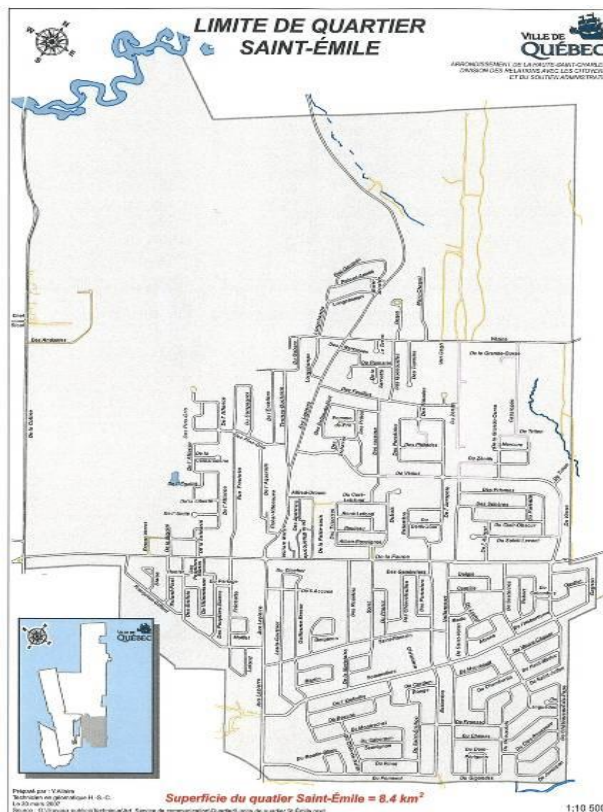
Manon Therrien, Présidente

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport annuel chevauche deux cohortes électorales. Au cours de l'année, les conseils administratifs étaient composés des membres suivants :

CQSÉ	2014-2015	2015-2016
Présidente	Manon Therrien	Manon Therrien
Vice-présidente	Carole Thivierge	Carole Thivierge
Secrétaire	Geneviève Lemieux	Geneviève Lemieux
Trésorier ou Trésorière	Réal Fréchette	Geneviève Turmel
Administrateur	Sébastien Bilodeau	Sébastien Bilodeau
Administrateur	Denis Saint-Pierre	Denis Saint-Pierre
Administrateur	Pierre Rivard (coopté)	Pierre Rivard
Administrateur	Hugues Marcotte	Hugues Marcotte
Administratrice	Geneviève Turmel	
Élu, membre d'office /conseiller municipal du district	Steeve Verret	Steeve Verret
Équipe de soutien		
Conseillers en consultations publiques, Arrondissement HSC	Xavier Mercier-Méthé et Marc Bédard	
Secrétaire de soutien	Nathalie Larose et Michel Langlois	

Le CQSÉ existe depuis 2007 et opère dans les limites présentées ci-contre :



2. LES SÉANCES DU CQSÉ

Au cours de l'année 2015, le CQSÉ a siégé en assemblées publiques aux dates suivantes :

Assemblées 2015			Public (pers.)
27 janvier	1 ^{re} assemblée	ordinaire	3
24 février	2 ^e assemblée	ordinaire	10
24 mars	3 ^e assemblée	ordinaire	5
avril		générale annuelle	5
mai	---	annulée	---
18 juin	4 ^e assemblée	ordinaire	2
22 septembre	5 ^e assemblée	ordinaire	4
octobre	---	annulée	
24 novembre	6 ^e assemblée	ordinaire	2
14 décembre	7 ^e assemblée	ordinaire	1

Mentionnons que les administrateurs du CQSÉ ont aussi pris part à des assemblées et/ou des tables de concertation et se sont aussi réunis sous forme de comité de travail.

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site de la Ville de Québec dans la section participation citoyenne.

3. LES COMITÉS DE TRAVAIL

Les comités de travail/délégués du CQSÉ sont :

Comité	Délégués 2014-2015	Délégués 2015-2016
Sécurité routière	H. Marcotte/ P. Rivard	H. Marcotte/ P. Rivard/ C. Thivierge (remplaçante)
Parcs	G. Lemieux/R. Fréchette	G. Lemieux
Vente-débarras	M. Therrien/G. Lemieux/ S. Bilodeau	M. Therrien/G. Lemieux/ S. Bilodeau
Liens avec les organismes	R. Fréchette	Aléatoire
Sapin de Noël/ Collecte de fonds	C. Thivierge/M. Therrien/ G. Lemieux/S. Bilodeau	C. Thivierge/M. Therrien/ G. Turmel/S. Bilodeau
Sélection d'une œuvre d'art	C. Thivierge	--
Comité du plan d'action	--	C. Thivierge/P. Rivard
Table de concertation du Plan directeur du réseau cyclable	--	C. Thivierge/H. Marcotte
Aménagement place Jean-Béliveau	--	S. Bilodeau/D. St-Pierre

4. LES DOSSIERS 2015

4.1 Le Plan d'action 2013-2015

Mentionnons que les actions prioritaires du Plan de quartier retenues en 2013 sont toujours d'actualité et aident à cibler les interventions prioritaires dans le quartier. Ces actions sont :

Actions prioritaires du Plan de quartier de Saint-Émile				
Orientations	Objectifs	Actions prioritaires	Responsable/ intervention	Échéancier
1. Protéger et renforcer la présence du couvert arborescent	1.1 Viser, lorsque possible, la conservation d'arbres d'intérêt sur les terrains boisés faisant l'objet d'un développement résidentiel	1.1.1 Caractériser les boisés existants faisant l'objet d'un projet de développement résidentiel	Service de l'environnement/cadre réglementaire	Continu
	1.2 Poursuivre les efforts et initiatives de protection des arbres sur les terrains publics et privés de l'ensemble du territoire	1.2.1 Sensibiliser les résidents ainsi que les promoteurs, entrepreneurs et constructeurs à l'importance de conserver un couvert arborescent	Service de l'environnement/projets	Court terme
	1.3 Favoriser la plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement le long des axes de la Faune, Lapière et dans les nouveaux secteurs de développement résidentiel	1.3.3 Sensibiliser et réglementer afin de reboiser les nouveaux secteurs de développement résidentiel en cour avant et en cour arrière	Division de la gestion du territoire/cadre réglementaire	Court terme
5. Adapter le réseau routier aux nouvelles réalités du quartier tout en favorisant une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique	5.2 Améliorer la sécurité routière	5.2.2 Planifier des interventions afin de faire respecter la signalisation routière dans les secteurs problématiques	Division de la gestion du territoire (qualité du milieu)/projet	Réaliser l'action 5.2.1 (Déterminer les secteurs où le non-respect est récurrent) avant 5.2.2.
	5.3 Rendre plus sécuritaires et conviviaux les déplacements piétonniers et cyclables	5.3.1 Réaliser des aménagements cyclables pour compléter le réseau existant (Fréchette, Lapière, de la Colline), comme prévu au Plan directeur de la ville	Division du transport/projet	Court et long terme
10. Bonifier et améliorer les équipements de loisir et de sports du quartier	10.2 Améliorer et entretenir les parcs du quartier	10.2.3 Entretenir plus régulièrement les parcs et leurs équipements	Division de la culture, du loisir et de la vie/processus	Court terme
	10.3 Aménager des équipements de plein air en milieu boisé	10.3.1 Évaluer la possibilité d'aménager des sentiers de marche et de vélo de montagne	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/étude	Long terme
12. Promouvoir le développement de la vie de quartier	12.1 Assurer la pérennité des Fêtes de la famille de Saint-Émile	12.1.1 Appuyer financièrement et techniquement l'organisation des Fêtes de la famille	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/politique	Annuel
	12.2 Encourager la participation des citoyens aux différentes activités communautaires, culturelles et sportives	12.2.1 Développer des stratégies de communication pour faire connaître les activités culturelles et de loisir offertes dans le quartier	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/projet	Court terme
	12.5 Offrir des locaux communautaires de qualité et en nombre suffisant	12.2.2 Organiser une vente-débaras annuelle dans le quartier	Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire/projet	Moyen terme
	12.5.1 Consolider la vocation du centre communautaire et y aménager des locaux pour les organismes du milieu	Court terme		

Le plan de quartier intégral est disponible sur :

http://ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintemile/index.aspx

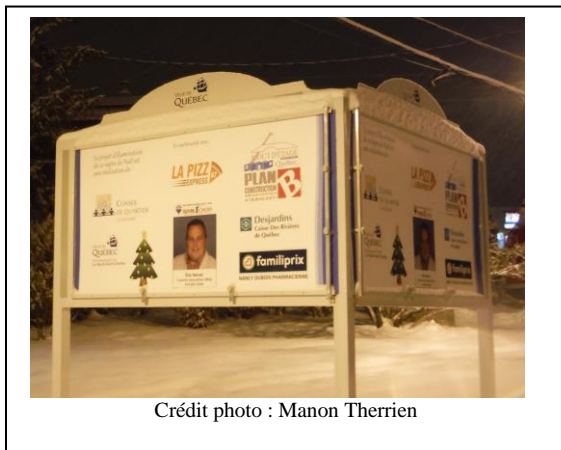
En juin 2014, le conseil de quartier s'est réuni pour cibler des **Actions prioritaires** à courts et moyens termes. Les sept actions retenues sont présentées ci-après :

Action 1 : Poursuivre l'illumination du sapin de Noël au coin de la rue de la Faune et de l'avenue Lapierre

Cette année, compte tenu des dépenses reliées à l'achat de lumières et de la location d'une nacelle, une recherche de commanditaires pour l'année 2015 a été effectuée auprès d'organisme du quartier. Ainsi, les généreux commanditaires sont :

- **Plan B**
- **Caisse Desjardins des Rivières de Québec**
- **Pizzéria 67**
- **Éric Verret courtier REMAX**
- **Familiprix – Nancy Dubois de Saint-Émile**

Ces commanditaires nous ont permis d'amasser les fonds nécessaires pour poursuivre l'illumination du sapin



de Noël de Saint-Émile pour les trois prochaines années. Une affiche les remerciant a été positionnée sur le terrain situé en face du sapin, soit à l'intersection de la rue de la Faune et de l'avenue Lapierre. Merci aussi au comité « Sapin de Noël » pour leur super travail efficace !

Action 2 : Initier une autre rencontre avec l'arrondissement et tous les conseils de quartier de La Haute-Saint-Charles afin de connaître les projets à venir des diverses divisions

Cette action, reportée en 2015 a dû être reportée en 2016, compte tenu du fait que l'arrondissement était en réorganisation. Nous avons réitéré notre demande de rencontre auprès de la Ville et sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Nous avons besoin de l'orientation et de connaître les aspirations de la Ville pour notre quartier afin d'être en mesure d'être efficace dans nos actions, de les prioriser et d'arrimer nos objectifs sur une vision concrète d'avenir du quartier. Cette vision de la Ville nous permettrait de mettre en place notre propre Plan de quartier (mission, objectifs, valeurs, etc.). Sans la vision d'avenir de la Ville sur

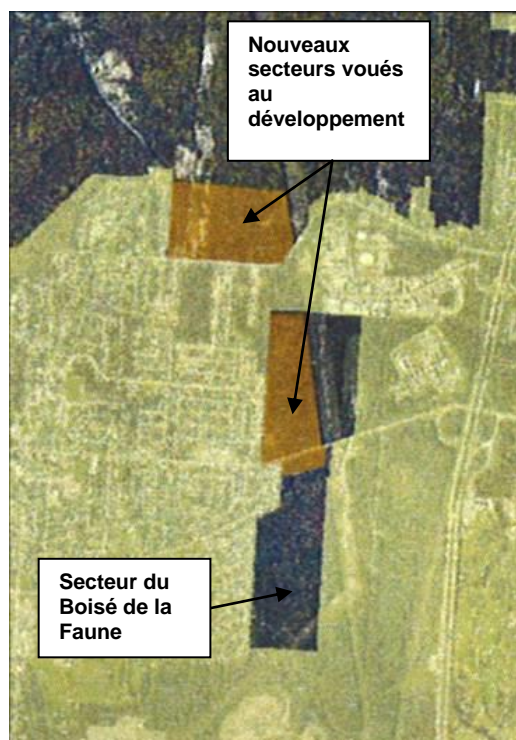
notre quartier, à court, moyen et long termes, nous ne pouvons arrimer et cibler efficacement les actions du conseil de quartier.

Action 3 : Mémoire sur le boisé de la Faune et congestion routière

Un mémoire intitulé « Opinions du conseil de quartier de Saint-Émile concernant les projets de développement dans l'axe nord-sud dans le secteur situé à l'est de la rue Vénus entre les rues de la Faune et Vézina à Québec et piste de solution » a été déposé au printemps 2014 (résolution 14-CA-01). L'objectif ultime de ce mémoire est de protéger la source d'eau servant à alimenter le milieu humide situé en aval du cours d'eau. Il faut dire que le secteur au nord de la rue de la Faune fera l'objet d'un projet de développement résidentiel et qu'une bande de terrain de part et d'autre de la rue de la Faune fera l'objet d'un développement commercial. La création d'un corridor forestier avec l'aménagement d'un sentier pédestre est une solution proposée par le conseil de quartier.

Le mémoire a aussi été présenté au conseil de quartier de Neufchâtel Est – Lebourgneuf et il a reçu leur appui par résolution puisque cette portion de terrain est dans les limites de ce quartier (voir section 4.2.1). Enfin, le mémoire a été transmis aux trois propriétaires des lots visés par le projet de développement.

En 2015, nous n'avons pas reçu de retour sur ce mémoire par les gens de la ville ou les propriétaires.



Il est à noter qu'en février 2015, Monsieur Verret nous informait que le ministère a autorisé le développement à l'angle des rues de la Faune et de Vénus. Les promoteurs ont été informés du projet de protection du corridor vert, mais on ne peut assurer le respect de cette zone verte dans ce projet d'ensemble.

Mentionnons que malgré le fait que ce projet, dont le cheminement réglementaire devait débiter à l'automne 2015, n'est pas encore amorcé, le quartier se retrouve avec des problèmes de circulation dans ce secteur causés par le développement résidentiel de Saint-Émile et en amont, et l'absence d'infrastructures routières répondant à cette pression. Ainsi, en septembre 2015, le CQSÉ a déposé une résolution (CQSE-15-CA-15) en ce sens :

« le conseil de quartier de Saint-Émile demande une rencontre avec la Division de la gestion du territoire de la Ville de Québec dans le but d'explorer des pistes de solutions additionnelles en lien avec l'Orientation 5 de son Plan de quartier qui découle des problématiques liées à la circulation telles que décrites dans la section 2.3.6. Plus précisément, le conseil de quartier exprime avoir un sentiment d'urgence concernant les considérations suivantes :

- CONSIDÉRANT que la congestion de la rue de la Faune et le refoulement à la sortie 154 (rue de la Faune de l'autoroute Laurentienne) aux heures de pointe du matin qui découlent de la congestion sur l'autoroute Laurentienne aux abords de Saint-Émile sont toujours présentes et tendent à s'accroître;
- CONSIDÉRANT que la congestion de la rue de la Faune et le refoulement à l'entrée du quartier le soir sont toujours présents et tendent à s'accroître;
- CONSIDÉRANT que les autres voies d'accès principales à Saint-Émile sont toutes congestionnées sur les heures de pointe;
- CONSIDÉRANT que ces congestions causent de nombreux inconvénients pour les citoyens de Saint-Émile;
- CONSIDÉRANT que le temps de réponse des véhicules d'urgence peut en être grandement affecté;
- CONSIDÉRANT qu'une étude classe Québec au 6^e rang des villes au pays pour les retards causés par les bouchons de circulation. La capitale arrive au 25^e rang parmi toutes les villes nord-américaines, et devant Montréal pour ce qui est de la congestion aux heures de pointe (Gérard Gobeil, Radio Canada, 3 juin 2014);
- CONSIDÉRANT le futur projet de développement commercial et résidentiel dans le secteur est de Saint-Émile, soit entre Vézina et de la Faune et à l'est de la rue Vénus;
- CONSIDÉRANT le futur développement de Wendake qui risque d'augmenter le flot de circulation;
- CONSIDÉRANT que les artères principales de Saint-Émile ne peuvent être modifiées considérant leur enclavement aux abords de résidences;
- CONSIDÉRANT l'action 2.2.1 dans le plan d'action du quartier de Saint-Émile;
- CONSIDÉRANT les objectifs du développement durable si chers à la Ville de Québec.

Nous n'avons eu pour le moment aucun retour de la ville concernant cette résolution.

Toutefois, en lien avec cette préoccupation, le CQSÉ a été informé que le projet d'agrandissement de l'autoroute Laurentienne jusqu'au secteur de Saint-Émile est en évaluation. Cet agrandissement

de l'autoroute est une bonne piste de solution, mais une rencontre s'avère nécessaire pour parler de l'avenir et de solutions envisagées au cœur du quartier même.

Action 4 : Déposer un mémoire sur la coupe d'arbres en période de reproduction et de nidification fauniques

Compte tenu du fait que plusieurs coupes massives d'arbres ont eu lieu au printemps et considérant que le milieu forestier sert au printemps de véritable pouponnière pour les espèces fauniques en pleine phase de reproduction et/ou de nidification, nous pensions qu'un mémoire pourrait sensibiliser la Ville afin qu'elle agisse puisque c'est la ville qui délivre les permis de coupe d'arbres. Le dépôt d'un mémoire était prévu à l'hiver 2015, mais ce projet a été reporté puisque selon l'annonce de M. Steeve Verret faite à l'hiver 2015, la Ville examine les moyens de concrétiser et de régler le tout.

Au niveau de la coupe des arbres, dès l'automne 2015, le CQSE s'interroge sur la protection de bande boisée incluse au zonage (zone 62006Ha), mais qui semble plus ou moins respectée par les constructeurs (secteur rue du Gabare). Une demande de précision a été demandée à la Ville étant donné que le secteur Est de Saint-Émile devra faire l'objet de travaux de développement et de dézonage et que nous voulons, le moment venu, être en mesure de bien libeller notre demande de protection de boisé, s'il y a lieu, pour que par exemple, un 10 mètres de boisé protégé en arrière lot demeure un réel 10 mètres de boisé protégé.

Action 5 : Participer à la relance du Comité de sécurité routière

En février 2015, les représentants du CQSE au comité de sécurité routière (en relance) ont participé à la réunion du comité. Les délégués présents issus des cinq conseils de quartier ont décidé de remettre sur pied ce comité qui a pour mandat de réaliser un projet de sensibilisation publique sur la sécurité routière. Dans chacun des quartiers seront identifiées quelques problématiques qui seront ensuite mises en commun pour retenir les plus fréquentes en vue d'organiser une action concertée.

Les problématiques qui ont été identifiées par les membres et les citoyens :

- Vitesse excessive sur l'avenue Lapierre vers le nord ;
- Signalisation inadéquate à l'intersection de l'avenue Lapierre et de rue de la Faune ;
- Non-respect des arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Saint-Romain et de l'avenue Lapierre ;
- Zone non sécuritaire à l'intersection des rues Fréchette et de la Faune causée par la vitesse automobile, le manque de visibilité, l'étroitesse de la rue Fréchette, etc. (action priorisée) ;

- Vitesse excessive aux abords des écoles et non-respect de la signalisation en place.

Aucune autre rencontre n'a eu lieu en 2015, principalement en raison de l'absence prolongée de monsieur Marc Bédard, conseiller en consultation qui chapeaute ce projet.

Action 6 : Accentuer les démarches de recrutement de membres au CA

L'année 2014-2015 fut une belle année avec plus d'administrateurs que les dernières cohortes. Cela a fait la différence au sein du CA, permettant au CQSÉ d'être plus efficace à tout point de vue

et aussi d'être plus représentatif des diverses opinions. Il est important de poursuivre les démarches de recrutement en parlant du conseil autour de nous afin de conserver un CA rempli de têtes pensantes et de gens actifs dans le milieu.



Afin de sensibiliser les citoyens à la présence du conseil de quartier dans leur secteur, depuis 2013 deux affiches de dimension 8' x 4' annoncent la tenue des assemblées du

CQSÉ. Ces affiches sont disposées au moins une semaine avant chaque assemblée (ordinaire ou annuelle), à l'intersection des rues Vénus et de la Faune, ainsi que de la Faune et de l'avenue Lapierre.

Action 7 : S'assurer que des arbres soient plantés dans les zones orphelines

Étant donné que le CQSE n'est pas en mesure d'agir sur cette action et que la réglementation y ayant trait ne peut imposer de telles mesures, cette action a été abandonnée en 2015.

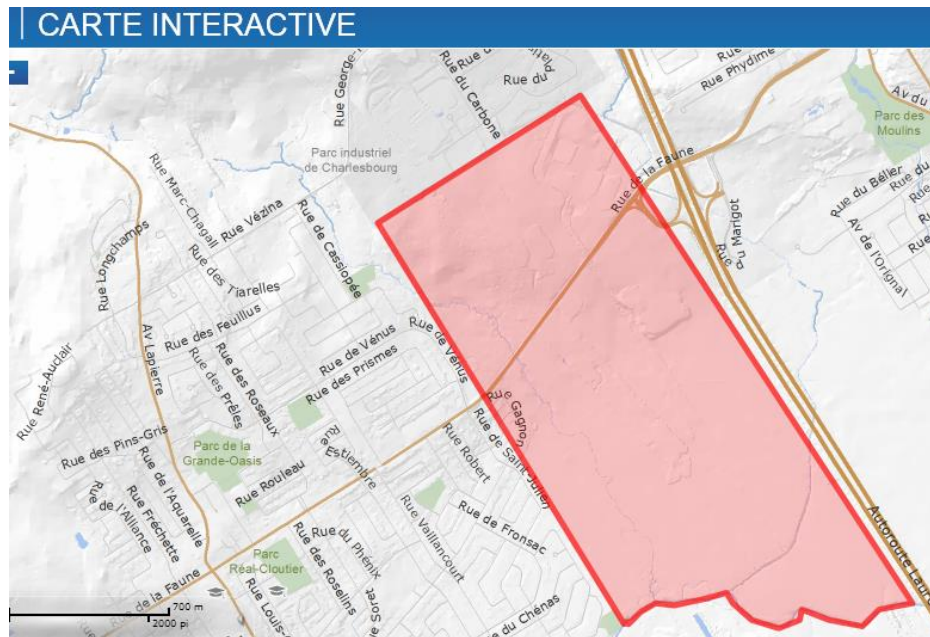
4.2 AUTRES DOSSIERS

Plusieurs dossiers ont suscité une attention particulière de la part du CQSÉ au cours de l'année 2015. Voici cesdits dossiers.

4.2.1 Changement aux limites de quartier

Des démarches ont été amorcées à l'hiver 2012-2013 (Résolution 12-CA-17) afin que le quartier de Saint-Émile subisse une modification de ses limites. De ce fait, le secteur sud-est de Saint-Émile compris entre la rue Vénus et l'autoroute Laurentienne est rattaché au conseil de quartier de Neufchâtel-Est/Lebourgneuf. Les deux conseils de quartier sont en accord sur la modification du découpage, mais nous devons attendre que la Ville officialise le nouveau redécoupage par une modification réglementaire. Cela devait se faire au cours de l'année 2015, mais le dossier est

présentement en attente en raison de délais dans la production de cartes. Voici ladite zone visée (en rouge).



Il est toutefois à noter que le conseil de quartier de Neufchâtel-Est/Lebourgneuf et les conseillers en consultations publiques des arrondissements nous tiendront informés s'il y a des demandes d'opinion ou des projets affectant cette zone.

4.2.2 Lac à la Grenouille / Parc Inter-Nations

À la fin du mois d'août 2014, nous avons appris via les médias que le terrain du lac à la Grenouille, localisé dans le secteur ouest du quartier, a été acquis par la Société de développement Wendat inc. à des fins ultimes d'expansion de la réserve. Le secteur du lac à la Grenouille était considéré par la Ville de Québec, dans son Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), comme étant un site d'intérêt à préserver et un projet de parc naturel y était prévu à court terme. Considérant que la création d'un parc dans ce secteur est toujours possible en collaboration avec la nation huronne-wendat, une lettre faisant part de cette idée a été préparée à l'hiver, puis envoyée par la présidente au conseil de la nation huronne-wendat à l'hiver 2015. Selon les informations transmises par monsieur Verret, le projet de parc inter-nations a été reçu favorablement par les intervenants de Wendake.

4.2.3 Présentation sur les interventions de la ville dans les parcs

Madame Cathia Vallée, conseillère en culture, loisir et vie communautaire à l'arrondissement, est venue présenter en février 2015 les projets réalisés et ceux projetés concernant les aménagements ou réaménagements de parcs dans le quartier. En 2015, il était projeté

d'aménager un parc de voisinage sur la rue du Gabare au coin de Vénus (non implanté en 2015) et de poursuivre des travaux au parc Réal-Cloutier en 2016. Lorsque finalisés, les plans seront présentés au conseil de quartier.

Des questions d'éclaircissement ont suivi la présentation, soit sur le manque d'équipement pour les adolescents (ex : skate park), l'accès à des espaces de stationnement au parc Réal-Cloutier et à l'attention particulière à apporter dans le choix de l'éclairage des terrains sportifs en soirée pour éviter de nuire aux résidents voisins.

Il est à noter que selon les informations transmises, la maison des jeunes devrait être aménagée dans les locaux du centre communautaire et cela, au cours de l'année 2016.

4.2.4 Sécurité dans le quartier

4.2.4.1 Pistes cyclables/corridor pédestres

Quelques interventions de la part de citoyens et des membres du CA ont été faites en 2014-2015 concernant les pistes cyclables, principalement pour les secteurs suivants :

- Difficulté et dangerosité de circuler sur les artères principales pour rejoindre les autres quartiers que ce soit par Vézina ou de la Faune. À cet effet, M. Verret a confirmé que la piste cyclable de l'axe de la Faune vers l'avenue du Zoo fera partie des projets prévues au plan directeur du réseau cyclable (PDRC). Pour ce qui est de l'axe Vézina vers Henri-Bourassa : rien n'est prévu à ce moment (autant pour la réfection routière que la piste cyclable) ;
- Tracé de la piste cyclable rue Vénus : malgré le fait que la piste a été tracée selon normes en vigueur à cet effet, la présence de cases de stationnement, de bollards et d'une piste à double sens sur le même côté de la rue semblent une aberration en soit et cette piste présente plus d'inconvénients que d'avantages pour les utilisateurs. Dans un premier temps, des requêtes ont été faites en 2014 auprès de la ville avec une fin de non-recevoir, mais en juin 2015, monsieur Verret nous a annoncé que la piste cyclable serait maintenue d'un côté de la voie. Cette modification devrait éventuellement être faite aussi pour la rue Lapierre.
- Un corridor pouvant aussi servir de piste cyclable serait salutaire pour relier le secteur à l'ouest de l'avenue Lapierre au parc du Grand-Oasis (prolongation par un corridor pédestre de la rue Pin Gris). De ce fait, l'accès au parc pour les gens du secteur à l'ouest de Lapierre doit se faire par la rue Vénus, imposant un détour hasardeux et physiquement demandant pour des familles avec de jeunes enfants. Une résolution a été déposée en ce sens (Résolution 14-CA-14) afin de sécuriser l'intersection de l'avenue Lapierre et de la

rue Thomas-Duchaine en revoyant la configuration de ce secteur afin d'assurer une bonne visibilité pour tous les usagers de la route. L'Arrondissement a entrepris des démarches auprès de la Gestion des immeubles afin de vérifier la possibilité d'obtenir une servitude de passage, mais monsieur Verret nous a informés que la Ville n'est pas en mesure pour l'instant de faire l'acquisition de la partie de terrain pour réaliser le projet.

- Participation à la Table de concertation sur le Plan directeur du réseau cyclable qui a pour rôle de dégager les besoins dans ce secteur d'activités et de présenter un plan d'action concerté. La piste cyclable reliant la rue de la Faune (St-Émile) à l'avenue du zoo (Charlesbourg) fait partie des projets de l'Arrondissement.

4.2.4.2 Stationnement du parc de la Grande-Oasis

En février, un citoyen a rapporté qu'il y a une problématique au niveau du nouveau stationnement aménagé au parc de la Grande-Oasis. Des courses d'automobiles et du flânage de jeunes se produisent régulièrement. Le stationnement qui relie les rues des Tricornes et de la Petite-Oasis n'est pas accessible aux fauteuils roulants et aux poussettes d'enfants. Le citoyen a été redirigé vers le système de requête de la ville, mais en 2015, aucune amélioration structurelle (barrière au stationnement et accessibilité) n'avait été effectuée. Par contre, la présence policière devait y être accrue.

4.2.4.3 Secteurs présentant des problématiques particulières

Plusieurs citoyens sont venus nous faire part à maintes reprises de deux secteurs routiers problématiques soit, l'avenue Lapierre et la rue Fréchette.

4.2.4.3.1 Avenue Lapierre au nord de la Faune et principalement au nord de la rue Vézina

La vitesse excessive sur cette avenue combinée à l'étroitesse de l'artère, au tracé routier (pente et courbe), au trafic de camions lourds, à l'absence de trottoir, s'avère très dangereuse pour les piétons, voire pour les résidents qui entrent et sortent de leurs cours avec leur véhicule. Le manque de sécurité s'accroît lors de la période hivernale avec l'accumulation des déblais de neige. Une pétition signée de 49 citoyens de l'avenue Lapierre réclamant que la Ville mette en place des moyens pour assurer la sécurité sur cette artère, depuis la rue de Vénus vers le nord a été appuyée par résolution, tout comme la demande de sécuriser l'artère (résolutions 14-CA-10 et 14-CA-12).

Depuis au moins les cinq dernières années, plusieurs résolutions concernant cette problématique ont été faites par le conseil de quartier et tous étaient en attente de l'étude routière. Les conclusions de cette étude routière ont permis de statuer que :

- sur ce type de rue de transit qui peut atteindre un débit de circulation qui varie entre 5000 et 12000 véhicules par jour et où le passage des véhicules de livraison et des véhicules lourds est autorisé, la présence de trottoir serait justifiée des deux côtés de la rue. Habituellement, l'ajout de trottoir sur ce type de rue se réalise dans le cadre de travaux d'ingénierie.
- En raison de la construction de nouvelles habitations, dans ce secteur, entre les rues Paix-et-Amitié et Marc-Chagall, l'Arrondissement a procédé à l'ajout de signalisation de limite de vitesse dans les deux directions, de façon à créer une séquence répétitive pour les véhicules qui circulent sur cette rue. Le non-respect de la limite de vitesse n'est donc pas lié au manque de signalisation.
- Également, il y a eu discussion en 2013 avec un membre du Bureau du transport concernant la possibilité d'apporter des modifications à la géométrie dans les courbes et les pentes pour améliorer les conditions de circulation, mais en raison des contraintes physiques et des coûts associés à cette démarche cette solution n'est pas envisagée même dans le cadre de travaux d'ingénierie.
- Donc à court et moyen terme la seule intervention proposée pour modifier le comportement des usagers de la route est la surveillance policière.
- Des radars photo ont été installés à l'automne 2015 dans des secteurs névralgiques de Saint-Émile, notamment dans ce secteur.

Le conseil de quartier continuera en 2016 à relancer la ville afin de trouver une solution à cette problématique.

4.2.4.3.2 Rue Fréchette, au nord de la rue de la Faune

La rue Fréchette présente une problématique particulière par sa configuration. De ce fait, l'entrée de rue à l'intersection de la rue de la Faune est très étroite, il n'y a pas de trottoir et la visibilité y est très mauvaise pour les automobilistes qui s'y engageant. En amont de l'encolure, soit en direction nord, la rue est très large et la vitesse des automobilistes qui descendent la côte est souvent excessive. Depuis les dix dernières années, cette rue est en plus utilisée par un nombre grandissant d'utilisateurs. Cela découle du développement résidentiel qui s'est effectué dans ce secteur, combiné à la circulation de transit d'autres utilisateurs voulant contourner l'intersection de l'avenue Lapierre et de la rue de la Faune aux heures de pointe, sans oublier la circulation aléatoire de camions lourds.

À la lumière des représentations qui nous ont été faites par des citoyens et à notre avis, il s'avère urgent d'assurer la sécurité des piétons et surtout des enfants qui traversent à l'intersection des

rues Fréchette et de la Faune pour se rendre vers les écoles de l'Accueil et Beau-Séjour. Des démarches ont été faites dans ce sens par une citoyenne du secteur auprès de la municipalité et de la commission scolaire, mais sans trop de succès à ce moment. Une résolution (résolution 14-CA-15) a été déposée afin de demander à l'arrondissement d'indiquer clairement aux automobilistes la présence d'écoles primaires dans le secteur de l'avenue Lapierre par l'installation de panneaux de signalisation, principalement sur la rue de la Faune à l'approche de l'avenue Lapierre. Monsieur Verret est aussi en démarche auprès de la Commission scolaire. En février 2015, la citoyenne nous a informés que le rapport d'inspection et la Ville indique que la visibilité est bonne à cette intersection et qu'aucune intervention ne sera faite.

Depuis les pourparlers engagés entre toutes ces parties en 2013/2014 :

- il a été statué qu'il n'y aurait pas de brigadier pour faire traverser les enfants à l'intersection des rues Fréchette et de la Faune ;
- des panneaux indiquant l'interdiction de stationner d'un côté de la rue (est) sur Fréchette ont installés dans la portion sud de la rue ;
- une demande de marquage au sol sur la rue Fréchette a aussi été déposée à la gestion du territoire, sans suite.

Somme toute, les démarches amorcées depuis plus de deux ans par les citoyens et le CQSÉ, se buttent à la bureaucratie administrative de l'arrondissement et nous ne comprenons pas pourquoi il est si difficile de mettre en place, minimalement, la signalisation adéquate assurer la sécurité dans ce secteur scolaire, surtout quand il est question de la vie des enfants du quartier et de favoriser le déplacement à pieds de ces derniers.

Intersection rue de la Faune et rue Lapierre

Plusieurs demandes ont été effectuées depuis plusieurs années pour améliorer la fluidité à cette intersection et surtout concernant la mise en place de feu protégé pour tourner à gauche. Toutefois, compte tenu de la configuration de cette intersection, le synchronisme et les modifications pouvant être apportés sont à leur limite. Seule une reconfiguration de l'artère pourrait permettre une meilleure fluidité.

Intersection rue de la Faune et rue Vénus

Des demandes ont été faites depuis quelque temps pour mettre en place un feu vert protégé pour tourner à gauche en direction nord de la rue de la Faune vers Vénus. Aucune modification n'a encore été apportée.

4.3 LES DEMANDES D'OPINIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Une seule demande d'opinion nous a été faite cette année. Il s'agit d'une demande d'opinion sur le projet de règlement modifiant le R.C.A.6V.Q. 16 relativement aux zones 62133Pb, 62210Cc et 62314Ha. - Adoptée à l'unanimité.

5 ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2085	857
Commandite à recevoir	300	
Total	2385	857
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	140	232
Dépenses engagées pour projet	950	
Réserve pour projet en 2016-2017	1000	
Total	2090	232
Actif net non affecté	295	625

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
Produits		
Fonctionnement :		
Subvention de la Ville	805	1430
Projets		
Commandites pour projet	1280	
Total des produits	2085	1430
Charge		
Fonctionnement	764	882
Projet	950	
Total des charges	1713	882
Excédent des produits par rapport aux charges	372	548
Actif net non affecté au début de l'exercice	625	77
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	295	625

CONCLUSION

L'année 2014 avait soufflé sur un vent de renouveau. L'année 2015 a plutôt été une année un peu décevante compte tenu des nombreuses demandes effectuées en 2014 et que très peu ont reçu des réponses/suivis, ou encore qu'elles ont reçu une fin de non-recevoir de la part de l'arrondissement ou de la Ville. Nous avons besoin de la participation de la ville pour mener à bien nos dossiers, mais au cours des deux dernières années nous avons eu l'impression de soliloquer et de faire du surplace. Une écoute de leur part serait appréciée ou du moins, minimalement, un retour sur les dossiers soulevés par le conseil.

Un gros merci aux membres du CA, votre implication est précieuse, tout comme le temps que vous consacrez au CQSÉ. Merci aussi aux citoyens qui viennent assister aux assemblées ou nous solliciter, nous confier leur projet ou leur espoir et/ou leur désespoir. Nous savons que les actions ne sont pas souvent immédiates, nous en sommes conscients, mais nous sommes heureux de pouvoir cheminer avec vous, de vous accompagner et de trouver des pistes ou des solutions dans le processus. Le quartier a besoin de vous, de vos yeux, de vos aspirations. Merci d'être présents et de nous alimenter.

En tant qu'interlocuteur privilégié de la ville nous sommes toujours heureux d'être nous-mêmes les interlocuteurs privilégiés des résidents du quartier. Vous désirez partager votre opinion, faire avancer les choses, n'hésitez pas à assister aux assemblées et à venir partager avec nous. C'est ensemble que l'on peut faire bouger les choses, car notre quartier, on y vit et on y voit et on y croit!

N'hésitez pas à contacter votre conseil d'administration pour nous faire part de vos suggestions ou préoccupations.



305, rue Racine,
Québec (Québec) G2B 1E7
conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca

Vous pouvez également vous adresser à :

M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
(418) 641-6701, poste 3720
Xavier.Mercier-Methe@ville.quebec.qc.ca

